Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 2008

Artikel: "Shops" : quand les syndicats se trompent de bataille : qui doit arbitrer entre les besoins des salariés et ceux consommateurs?

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014152

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Shops»: quand les syndicats se trompent de bataille

Qui doit arbitrer entre les besoins des salariés et ceux des consommateurs?

Jean-Daniel Delley - 26 septembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24286

En lançant un référendum contre la révision de la loi sur le travail, les syndicats se sont trompés de bataille. Le véritable combat est à venir et portera sur l'extension des heures d'ouverture des commerces et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

La défaite de syndicats, appuyés par les Eglises et des milieux de la santé, peut paraître à première vue surprenante. La plupart des scrutins cantonaux et locaux n'ont-ils pas clairement montré un refus de l'extension des heures d'ouverture des magasins? Sur cette base, les référendaires ont mené une campagne *«contre la journée de travail de 24 heures»*.

L'argument n'a pas porté parce que la révision combattue n'implique pas d'ouverture accrue. Elle permet aux stations-service des aires d'autoroute et des axes de grande circulation d'offrir à la clientèle l'entier de leur assortiment 24 heures sur 24, alors que jusqu'à présent seuls les carburants et la restauration étaient disponibles de 1h à 5h du matin. Verra-t-on dès lors se multiplier ce genre de commerce? Tout dépendra de l'interprétation donnée aux *«axes de grande circulation»*. Comme la majorité des cantons a rejeté cette libéralisation en procédure de consultation, il est probable que la pratique sera restrictive. Par ailleurs, l'exigence de rentabilité freinera l'ouverture de nouveaux *shops*. Quant aux conditions de travail des employés, les négociations pour une convention collective au niveau national devraient débuter incessamment.

Le véritable combat est encore à venir. Car le Parlement a déjà adopté deux motions enjoignant au Conseil fédéral d'étendre les heures d'ouverture des commerces de détail. La première demande une harmonisation des heures d'ouverture, de 6 à 20h en semaine et de 6 à 19h le samedi. La seconde vise à adapter la loi sur le travail aux besoins de l'industrie touristique, à savoir une extension de l'ouverture dominicale.

Plus radicaux, les Verts libéraux envisagent une libéralisation complète des heures d'ouverture pour les commerces de moins de 120 mètres carrés – c'est la superficie maximale fixée pour les shops de stations-service –, afin d'éviter une distorsion de concurrence. Le Conseil fédéral rejette cette dernière motion et le Parlement suivra sans doute cet avis. Quant à l'extension des heures d'ouverture, elle devra faire l'objet d'une révision de la loi et pourra être combattue en référendum.
Les syndicats défendent les conditions de travail des salariés du commerce de détail. Mais quelle est la stratégie la plus adéquate? Se battre pour le maintien des réglementations existantes, pas toujours satisfaisantes pour les consommateurs, des réglementations disparates qui par ailleurs génèrent un tourisme d'achat intercantonal? Ou négocier avec les partenaires patronaux des compensations – par exemple salariales, en temps libre, en aménagement des horaires – en échange d'une extension modérée des heures d'ouverture là où elle répond à un véritable besoin?

Jusqu'à présent le corps électoral a plutôt penché pour le *statu quo*. Mais cette préférence peut changer, notamment parce que les horaires actuels des commerces recoupent de plus en plus les horaires de travail des actifs. Et si un jour une réglementation plus libérale trouve une majorité populaire, la capacité de négocier des syndicats s'en trouvera affaiblie.